

**A Simorre. Ils sont travailleurs indépendants.**

# Le CEEI fait une synthèse concernant le projet Soho-Solo

**D**ans le cadre d'un reportage sur l'intégration des Soho-Solo dans le Gers par la chaîne « TV demain » qui devrait être diffusé en novembre, le directeur du CEEI du Gers, Jean-Michel Justumus, a reçu, à la mairie de Simorre, Gilles Van Derstraeten et Christine Aubry, installés à Simorre, et Karine Lalondrelle, à Gimont, pour un bilan du démarrage de leur activité. Les Soho-Solo sont des travailleurs indépendants travaillant chez eux grâce aux technologies modernes comme le réseau internet. Le Gers, territoire rural tourné vers l'innovation, ouvre de larges perspectives dans ce domaine. Le site internet, point d'appel principal de cette initiative, et les actions de la CEEI dans ce projet ont été présentés aux élus locaux par le chef de projet Soho-Solo, F. Cazalas. Ce projet, soutenu également par le conseil général, associe cinq régions européennes partenaires. Le site reçoit 1.000 visites par mois et génère une quinzaine de contacts intéressants, soit 120 depuis le début. Le département y



**Les responsables du projet et les entrepreneurs désormais ambassadeurs du projet Soho-Solo. Photo DDM, M. G.**

est associé avec 32 villages et une cinquantaine de référents chargés de l'intégration des nouveaux arrivants. « La qualité du site y est pour beaucoup, précise Gilles Van Derstraeten, pour donner l'envie de venir dans le Gers, mais l'accueil et le suivi de notre intégration l'est tout autant ». Quant aux élus, ils voient là des mesures essentielles au développement des zones rurales et se félicitent de la réussite d'une

initiative dans laquelle les communes se sont investies, la réussite de ce système restant liée à la qualité de l'environnement. Reste au constat que la région, avec ses innovations, est un symbole pour l'Europe, voir le monde, et que la démarche fait école.

**Contact :** 05.62.60.68.84 ou [hi-zidi@ceei-gers.org](mailto:hi-zidi@ceei-gers.org); et renseignements : [www.ceei-gers.org](http://www.ceei-gers.org) ou [www.soho-solo-gers.com](http://www.soho-solo-gers.com).

*La Dépêche du Midi 17/10/2008*

**CCI**

**Création d'entreprise en solo.** Destinées aux nouveaux entrepreneurs individuels relevant souvent des professions libérales et exerçant leur activité en grande partie depuis leur domicile au moyen des nouvelles technologies (appelés entrepreneurs Solo), la chambre de commerce et d'industrie propose des matinées d'information gratuites se déroulant dans ses locaux, place Jean-David à Auch, le

mercredi, tous les quinze jours. Y sont abordées les questions liées aux financements, aux aides à la création, à la couverture sociale, au régime fiscal, aux formalités administratives de création, etc. **Site :** [www.gers.cci.fr](http://www.gers.cci.fr).

**Les mardis de la création.** Pour les candidats à la création ou à la reprise d'entreprise, la CCI du Gers organise des réunions d'information tous les 15 jours, le mardi, de

9 heures à 12 h 30. Le but de ces matinées est d'informer sur les formalités à effectuer, les obligations fiscales et sociales, les aides et financements possibles, etc. Un tour d'horizon le plus vaste possible est effectué qui permet aux futurs commerçants, industriels ou prestataires de services de mieux appréhender leur nouveau métier de chef d'entreprise. **Contact CCI :** tél. 05.62.61.62.61 ; [www.gers.cci.fr](http://www.gers.cci.fr).